

ruminant leur pitance alors que les bouviers couchés dans la paille à leurs pieds et roulés dans leur pelisse savourent la chaleur qu'ils dégagent. Imaginez la basse-cour où s'égaie une volaille nombreuse et variée destinée à sustenter tous ce beau monde fatigué de marcher au pas des bêtes qu'il faut sans cesse motiver de l'aiguillon tout en surveillant constamment le chargement. Imaginez le contrôleur des Aides et ses assistants sur leurs montures franchissant le porche de Diane que l'on est sensé bien recevoir malgré le peu de bien qu'on en pense ! Imaginez le fermier de Diane, véritable hobereau local, diriger, administrer et finir par agonir d'injures un valet trop lent ou trop brutal avec ses bêtes. Imaginez enfin l'agitation fébrile engendrée par le son du cor présageant l'arrivée de Charrier qui chasse sur ses terres avec ses invités risquant potentiellement de venir se sustenter à Diane ! Bref, il faut deviner une position stratégique, véritable plate-forme logistique dont l'agitation routinière est rythmée de ses foires au rituel invariable chaque année les 21 avril, 6 mai, 26 juin ou 7 septembre.

Le fermier est le maître ici le temps que dure son bail. Le statut qu'induit cette charge est sans doute très jaloué, mais il se mérite. Il faut être en capacité de régler aux termes fixés dans le bail le montant de la ferme qui est sans commune mesure avec les revenus de la plupart de ceux qui la convoite. Seul un homme d'affaires meneur d'hommes peut faire carrière dans ce domaine. En l'absence de monnaie métallique, il lui faut savoir jongler avec les obligations et les traites mieux qu'avec les écus pour s'acquitter de ses dettes et se faire payer son dû au terme prévu. Ceci envers des créanciers ou des débiteurs que l'on ne connaît que de nom, singulièrement quand il s'agit de marchands de vin parisiens.

Ils sont un certain nombre à avoir tenu les rennes de Diane. Raymond Lacharme en 1658 est en charge des droits d'Aide et les acense au cafetier de Jullié car déjà à cette époque, le fermier de Diane est le relais de l'administration de la Ferme Générale. Il voiture¹ des quantités de vin dépassant l'entendement depuis le vignoble jusqu'à Digoïn port d'attache de nos vins sur la Loire. Les vins de Fuissé comme ceux de Chiroubles emprunte cette voie et utilisent le même viatique. Les courtiers qui lui délèguent ce fret reçoivent des ordres de négociants ou de cabaretiers parisiens qui peuvent écouler des quantités invraisemblables de vin pouvant aller jusqu'à cent quarante cinq poinçons². Les tonneliers du vignoble achètent au fermier les merrains tant recherchés. Gaspard Georges, le tuilier de Saint Mamert dépose ici les tuiles qui recouvriront les toits de Jullié. En 1669, c'est Antoine Janin qui dicte les ordres à Diane.

1 transporter

2 Trois cent hectolitres